

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Declaration de Maladie

N° W21-631200

86255

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10932

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUAT ASS.A.R Salah

Date de naissance :

Adresse : HAYEL HAMRAOUE 3 5 MM AL APPT 13 IDOUCHACH CASA

Tél. : 06.61.25.63.83

Total des frais engagés : 409,3 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

F. IDOUCHACH Hassan  
Humatologue Médecin du Sport  
10, Avenue des F.A.R. App. 30%  
n°27 81.81 - Casablanca

Date de consultation :

21/5/21  
El Koutit El Bouanane Age:

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Age d'en

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

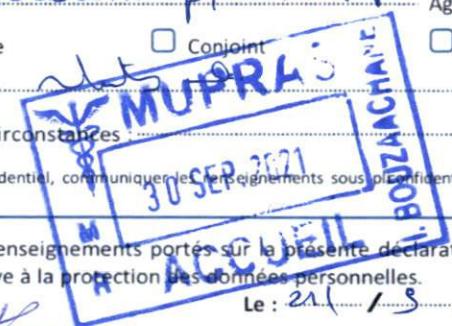
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 21/13/2021

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.5.21	4	2	650,00	INP : 0814776A91 Dr. IDOUCHAÏT Hassan Rhumatologue Médecin du Sport 10 Avenue des F.A.R. Appt. 302

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CHARL CHERIF SARL N° 600 LOFTS HAMRA 2 AV AL QODS AIN CHOCK - CASABLANCA TEL: 22 50 65 10 / 06 22 21 02 18	21/9/21	159,30

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

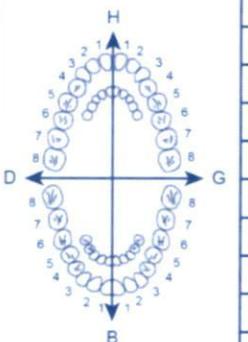
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

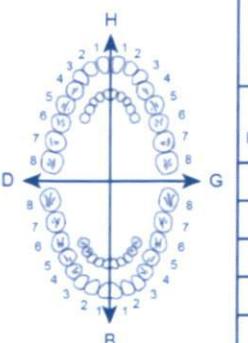
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
D	00000000
G	00000000
B	35533411 11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

# الدكتور حسن إدشاش

Docteur Hassan IDOUCHACH

## RHUMATOLOGUE - MEDECINE DU SPORT

Diplômé de la faculté de Médecine de Nantes, (FRANCE)

Ancien médecin au C.H.U. de Nantes

Ancien Rhumatologue à l'hôpital militaire Avicenne (Marrakech)

خريج كلية الطب بنان (فرنسا)

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي بنان

اختصاصي سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا (مراكش)

### Spécialiste des :

- Rhumatismes
- Maladies des OS et articulations
- Maladies des muscles
- Maladies de la colonne vertébrale
- Podologie

### اختصاصي في :

- الروماتيزم
- العظام و المفاصل
- الجهاز العضلي
- العمود الفقري
- أمراض الرجل

Casablanca, le .....

en / 8 / 21.

El KAOUTIT Ep Imautonit Rahme

1/ Betadine 2% . 36,60  
2 ml x 5

PHARMAS LOT : 2306  
UT.AV : 07-24  
PPV : 36DH60

2/ Antyx 15% . 43,70  
10 ml can

43,70

3/ Dulastan 500 mg/2ml . 37,00  
20 ml can

DULASTAN\* 500mg/2ml  
Boîte de 20 comprimés  
37,00

4/ Omizex 6 ml/14 . 42,00  
2 ml can

42,00

Dr. IDOUCHACH Hassan  
Rhumatologue Médecin du Sport  
10, Avenue des F.A.R. Appt. 3<sup>ème</sup>  
Tél.: 022.27.81.81 - Casablanca

T: 159,30

PHARMACIE CHARM CHEIKH SARL  
N° 6001 LOTS HAMZA 2 AV AL QODS

05 22 27 81 81 / 05 22 27 77 00 - CASABLANCA  
10, Av. des FAR - Résidence le RIF Appt 302 - 3<sup>ème</sup> étage - (au dessus du Cinéma RIF) - Casablanca

10, شارع الجيش الملكي - إقامة الريف - الشقة 302 الطابق الثالث - (فوق سينما الريف) - 05 22 27 81 81 / 05 22 27 77 00